

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 56/55-06 Séance du 1 6 JUIN 2006 REÇU A LA PRÉFECTURE 2 0 JUIN 2006

MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I-5°/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain entre le Département du Haut-Rhin et la commune de GUEWENHEIM, telle que figurant en annexe au rapport.
- ❖ Précise que la recette correspondante, d'un montant annuel de 1 Euro, sera recouvrée au chapitre 70 nature 7038 fonction 70 du budget départemental.

Adopté

.....voix contreabstentions

Charles BUTTNER

PRESIDEN